

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Date : Le 10 mai 2007

Le député du NPD Pat Martin doit s'excuser pour des commentaires qu'il a fait pendant le débat concernant le projet de loi C-54

Ottawa – Le député du Nouveau Parti démocratique (NPD) Pat Martin doit s'excuser pour des commentaires qu'il a fait à la Chambre des communes, à propos de dons faits à l'ancien candidat à l'investiture libéral, Joe Volpe.

« Il est regrettable que le NPD soit si désespéré pour en arriver à mettre en doute des opinions opposées valables – telles que présentées par notre parti – qu'il doit s'en remettre à rabaisser des députés libéraux en continuant à lancer des accusations de méfaits pour lesquels ces parlementaires ont été totalement disculpés », a déclaré l'honorable Marie Poulin, présidente du Parti libéral du Canada.

« Le Nouveau Parti démocratique n'est pas intéressé à connaître la vérité ou à s'engager dans un débat constructif sur des questions », a affirmé M. Volpe. « Il tient simplement à diffamer les membres de l'opposition pour des raisons partisanses ».

Le 5 décembre 2006, Élections Canada avait officiellement innocenté M. Volpe de tout préjudice en ce qui concerne les collectes de fonds pour sa campagne à l'investiture. Après avoir vérifié les dons faits à la campagne à l'investiture de Joe Volpe, Élections Canada avait déclaré qu'il n'y avait aucune preuve qui permettrait de conclure qu'il y aurait eu une infraction à la *Loi électorale du Canada*. Auparavant, quand M. Volpe avait tenté de présenter la lettre d'Élections Canada au parlement, le NPD ne lui avait pas donné la permission de présenter le document.

De plus, lorsqu'une motion, pour laquelle le parti Liberal avait fait la demande, avait été présentée au Comité afin d'adresser la question de l'âge limite et pour faire autoriser qu'à partir de 18 ans un individu puisse faire des dons à une campagne à l'investiture, Pat Martin avait alors voté contre cette motion.